

DREAL Hauts-de-France

Présentation :

Sous l'autorité des préfets, la DREAL agit en faveur du développement durable. Elle pilote la mise en œuvre des politiques des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires en région et la feuille de route pour la transition écologique. Pour cela, elle mobilise au profit de l'État une capacité d'expertise et d'ingénierie, permettant de renforcer l'action de l'État et de rendre celle-ci plus pertinente, au service de l'ensemble des acteurs. La DREAL Hauts-de-France rassemble près de 700 personnes. La diversité des origines, des savoirs et des cultures est un atout pour construire de nouvelles approches innovantes et transversales.

En matière de risques naturels littoraux, l'État met en place, aux côtés des collectivités territoriales, des mesures de prévention en complément du dispositif d'indemnisation des biens sinistrés par des catastrophes naturelles. Il le fait au travers de :

- L'encadrement et la mise en perspective de l'aménagement, qui permettent une prise en compte du risque dans le développement des territoires : la loi littoral, les plans de prévention des risques littoraux mis en place par les DDTM, les schémas de mise en valeur de la mer, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, les schémas de cohérence territoriale (ScoT).
- Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui visent à promouvoir une gestion intégrée des risques inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils mobilisent l'ensemble des grands axes de la prévention des risques inondations et sont portés par les collectivités territoriales
- Les actions de protection du littoral, ouvrages de protection dont les collectivités ou les particuliers sont en général propriétaires, et parfois l'État. Il établit également les obligations qui s'imposent à la construction, la gestion et l'entretien de ces ouvrages pour en assurer la sécurité. Il a la charge du contrôle de ces ouvrages. Il peut également s'agir de techniques plus souples visant à préserver les fonctionnalités naturelles de certaines structures telles que les cordons dunaires dans leur rôle de protection contre certains aléas littoraux.
- Le développement des systèmes de vigilance et alerte, en liaison avec Météo France et le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour disposer d'une vigilance « vagues-submersion ». Ce système de modélisation et de prévision, est opérationnel depuis 2011 et fait l'objet de constantes optimisations. Le service de prévision des crues de la DREAL a pour vocation de surveiller, prévoir et transmettre les informations sur les crues du secteur fluvial et sur le littoral.

Services et partenariats mobilisables pour les collectivités littorales :

1- Financier :

- aide financière à 80 % pour l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte
- aide financière sur l'AFITF pour des travaux de solutions douces, des études d'amélioration de la connaissance du phénomène d'érosion et de submersion, des expertises nécessaires à l'élaboration de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte.
- aide financière sur le FPRNM pour des actions préventives contre la submersion marine et pour des études de définition de stratégies articulées avec celles des PAPI
- ouverture vers des offres de financements sur des projets impactant directement la biodiversité, à voir au cas par cas

2 – Partenariat :

- * mobilisation du réseau scientifique et technique du MTE en appui au déploiement des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte (CEREMA / BRGM)
 - * proposition d'une démarche multi-partenariale d'accompagnement « Résilience Littorale » qui se traduit par une offre de services pour les collectivités qui le souhaitent.
 - * accompagnement des appels à projets ministériels : exemple de l'appel à partenaires Anel / Cerema pour accompagner les collectivités pour la gestion intégrée du littoral (initié en 2020) sur lequel 4 intercommunalités des HdF se sont engagées (SMBS, CA2BM, CCT2C, CUD) ; projet partenarial d'aménagement (PPA) pour la recomposition des territoires concernés par le recul du trait de côte.
 - * proposition d'accompagnement ou d'assistance des paysagistes ou de l'architecte conseil de la DREAL pour la prise en compte des enjeux paysagers et du cadre de vie
 - * - pour les projets plus complexes nécessitant des avis particuliers possibilité de mobiliser les expertises nécessaires (régionales et nationales), des retours d'expériences nationaux et des conseils scientifiques / techniques régionaux
- ouverture vers des offres de financements sur des projets impactant directement la biodiversité, à voir au cas par cas
 - mise en relation avec les structures expertes à plusieurs niveaux
 - > appui ponctuel gratuit aux politiques publiques (par exemple : participation d'un expert à un conseil scientifique annuel)
 - > mise en relation pour prestation payante d'expertise plus complexe et/ou plus régulière
 - possibilité d'appui sur l'appréhension des procédures environnementales et sur l'application de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ».

3- Méthodologique :

- * mise à disposition d'outils nationaux pour l'élaboration des cartes (cahier des charges, guide de recommandations)

* développement et mise à jour d'outils régionaux issus de la démarche « Résilience Littorale », mobilisables pour mettre en œuvre les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC) par les collectivités, en application de la loi Climat et Résilience : bail réel d'adaptation à l'érosion côtière (BRAEC), méthode d'évaluation des biens en zone exposée au risque d'érosion, cartographie des zones exposées (et régime de constructibilité associé), dérogations à la loi littoral, droit de préemption spécifique, information acquéreur locataire, intégration du risque érosion dans les documents de planification, projet partenarial d'aménagement (PPA).

4- Ingénierie :

- appui des services déconcentrés (DREAL, DDTM) en charge de la planification pour adapter les stratégies d'aménagement local aux évolutions du trait de côte à moyen et long termes.
- premier niveau d'expertise pour les enjeux environnementaux (notamment doctrine ERc)

Exemples de mise en œuvre :

- participation financière AFITF pour une étude stratégique de gestion durable des sites dunaires et d'identification des actions de la compétence contre la mer de la Gemapi (PMCO) – 30 000 €
- dans l'attente d'une réflexion stratégique de solutions robustes à moyen et long termes, une aide financière ponctuelle au rechargement de la plage de Merlimont (CA2BM) a été apportée par l'AFITF – 32 800 €

- labellisation de 4 programmes d'actions de prévention des inondations / submersion (PAPI) sur le littoral des HdF : Delta Aa, Boulonnais, Canche, Bresle-Somme-Authie pour un total de 111 M€ financés à près de 40 % par le FPRNM

- participation financière au déploiement de l'outil prévision des tempêtes (PMCO)

Conditions particulières ou préalables

- respect des critères d'éligibilité des différents fonds financiers

Documents de référence utiles :

- « Recommandations pour l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte » : MTE / Cerema / BRGM- 2022

Coordonnées :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France
- Service Eau et Nature : Pôle Risques Naturels / Pôle Site-Paysage / Pôle Nature et Biodiversité : 56 rue Jules Barni – 80040 Amiens. Tél : 03 22 82 90 60
- Service Energie, Climat, Logement, Aménagement du Territoire : 44 rue de Tournai – 59019 Lille

Contacts sur le sujet :

Marc Grevet / Christine Brunel / François Filior sur le volet risques naturels
François Riquiez sur le volet site/paysage
Frédéric Bince / Réjane Le Bris sur le volet biodiversité
Maggy Declair/Aude Cavrois sur le volet aménagement du territoire

Ods DREAL du 2 mai 2023